

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, —	10 » — 13 »
Trois mois, —	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Care de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.	
9 — 04 — — Omnibus.	
4 — 12 — — soir, Express.	
7 — 11 — — Omnibus.	

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).	
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — Express.	
5 — 47 — — soir, Omnibus.	
9 — 59 — — Poste.	

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le *Moniteur* confirme le démenti que nous avons donné aux allégations des journaux anglais touchant la prétendue cession des districts de la Sonora par le gouvernement du Mexique au gouvernement français.

L'opinion publique ne peut manquer de voir dans cette fausse nouvelle, habilement répandue, une tactique des feuilles britanniques pour exciter contre la politique française et l'empire de Maximilien les sentiments d'hostilité des Américains du Nord, et tourner peut-être vers le Mexique les dangers qui menacent l'Angleterre du côté du Canada.

On lit dans le *Moniteur* :

« Le ministre des affaires étrangères, après avoir pris les ordres de l'Empereur, a invité l'ambassadeur de Sa Majesté près le saint-siège à se plaindre de deux lettres adressées par le nonce apostolique aux évêques d'Orléans et de Poitiers, lettres qui ont été publiées dans les journaux et qui constituent une infraction aux règles du droit international et du droit public français. »

Le *Moniteur* publie le texte de la déclaration d'abus prononcée contre Mgr le cardinal archevêque de Besançon et Mgr l'évêque de Moulins, ainsi que le rapport sur lequel a été rendue la décision du conseil d'Etat.

Ce rapport, présenté par M. Langlais, constate que S. Em. le cardinal Mathieu, n'ayant pas été autorisé à présenter sa défense verbale, renonçait à toute observation écrite,

tandis que Mgr de Dreux-Brézé a décliné la compétence du conseil d'Etat, et, par ce motif, s'est abstenu.

Parmi les projets de loi qui seront déposés sur le bureau du Corps-Législatif dès l'ouverture de la session, figure celui sur le mode de renouvellement des conseils municipaux.

Ce projet, qui a été voté par le conseil d'Etat, stipule que les conseils seront soumis à un renouvellement triennal comme les conseils généraux.

On écrit de Berlin, le 8 février :

Le ministre de la guerre a présenté aujourd'hui, à la Chambre des députés, le projet de loi qui modifie et complète la loi du 3 septembre 1814, sur l'obligation du service militaire.

L'obligation du service militaire, pour tous, sera réduite à seize ans au lieu de dix-neuf; elle comprendra sept années de services dans l'armée, dont trois en service actif et quatre dans la réserve, puis ensuite quatre années dans le premier ban de la landwehr et cinq années dans le second ban.

Le premier ban de la landwehr ne sera appelé sous les armes que dans des temps de graves dangers qui menaceraient la patrie. Le règlement particulier du service de la landwehr et de la seewehr (milice militaire) sera l'objet de lois particulières.

M. de Roon, ministre de la guerre, a exprimé l'espoir, en déposant ce projet de loi, que les vœux du pays, afin d'arriver à une conciliation, trouveraient de l'écho dans la Cham-

bre. Il a ajouté: « Bien que le gouvernement maintienne son plan de réorganisation de l'armée, il renonce toujours à le mettre en exécution dans toute son étendue.

» Un arrangement amiable dans des questions d'interprétation constitutionnelle n'est guère possible, que par une entente des parties dissidentes. »

M. le ministre assure que le projet de loi est présenté dans ce but, et que le gouvernement a le désir d'arriver à la fixation d'une base législative pour la réforme de l'armée.

On écrit encore de Berlin :

La loi militaire, présentée par le gouvernement, ne contenant aucune concession, la majorité de la Chambre des députés est décidée à ne présenter aucun amendement, mais à la rejeter purement et simplement. Une conciliation entre la Chambre et le gouvernement paraît impossible.

On mande de Vienne, le 9 février, que le rapporteur de la commission financière, M. Eiselsberg, propose une réduction de 3 millions de florins sur le budget de la marine.

La commission a rayé les propositions tendant à allouer des pensions extraordinaires à MM. de Rechberg, de Forgach et de Wickenburg.

Le gouvernement répondra incessamment, peut-être demain, à l'interpellation de M. Muhl- feld sur les duchés.

C'est à l'unanimité que le conseil municipal de Turin a décidé qu'une adresse respectueuse serait envoyée au roi.

Il circulé dans Turin une adresse qui se

couvre de signatures, et dans laquelle est exprimé le regret le plus vif au sujet des événements fâcheux qui ont déterminé le départ du roi.

La manie des manifestations paraît avoir gagné les femmes à Turin, et cette ville est depuis quelques jours témoin des scènes les plus étranges. — Les ouvrières de la fabrique royale des tabacs, voulant protester contre la direction qui leur fait confectionner une nouvelle qualité de cigares à un prix qu'elles trouvent trop bas, se réunissent le soir, après l'heure du travail, dans la rue du Pô, et c'est alors à qui crierait plus fort contre le ministre des finances, contre la direction et les employés de la fabrique, contre l'augmentation des cigares, et même contre les marchands de tabac.

Somme toute, le mal ne serait pas trop grand encore si ces femmes se bornaient à assourdir les passants par leurs criailles; mais, le 5, ce rassemblement féminin s'est laissé aller à des excès d'autant plus graves qu'ils n'avaient aucune raison d'être.

Après avoir crié pendant une bonne demi-heure, ces femmes se sont jetées contre les devantures de deux débits de tabac, en ont cassé les vitres et endommagé les objets qui s'y trouvaient exposés. L'intervention de plusieurs passants a pu seule empêcher qu'on n'allât plus loin, et le rassemblement féminin s'est dispersé.

On lit dans le *Moniteur* :

Le conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, constitué en com-

PROBLEME

12

LA DETTE DE FAMILLE

GRANDEURS ET MISÈRES DU FOYER.

(Suite.)

Pillou n'avait pas affaire au malheureux Pierre pour lequel il avait préparé ses comptes. Aussi ne se sentait-il pas très rassuré, et dans ce moment il regrettait bien sincèrement celui que l'on disait tombé dans le gouffre de la montagne.

— Quel malheur ! dit-il, répondant à ses propres pensées; c'était un brave homme, celui-là ! rond en affaires et point chicanier. On pouvait avoir confiance en lui.

— Monsieur ! fit Antoine irrité.

— Pardonnez-moi, monsieur, dit l'usurier avec componction; je parlais de votre frère. Je ne pensais pas que son éloge vous fût désagréable.

— Finissons !

— Comme vous le voudrez.

— Monsieur, dit Antoine, vous avez calculé l'intérêt des sommes prêtées à six pour cent.

— Ce n'est pas trop.

— Six pour cent par mois, monsieur.

— Puisque je prête au mois; c'est l'usage du pays.

— En outre, et quand ces intérêts ne vous sont pas payés, vous les capitalisez au mois le mois, et vous en tirez des intérêts, qu'à défaut de paiement vous capitalisez encore de la même façon, et toujours ainsi.

— N'est-ce pas juste, quand on ne paye point aux échéances? L'argent ne doit pas dormir, ça doit toujours travailler.

— En somme, c'est de l'argent prêté à environ cent pour cent... Ce n'est pas tout. Vous avez fait intervenir dans ces emprunts, à titres de conseils, MM. Nathan et Malot, vos compères, qui ont perçu chacun un droit de deux pour cent; vous avez livré les prêts, non en espèces, mais en effets à échéances de trois, six et neuf mois, que M. Malot a escomptés, moyennant six du cent.

— Les affaires de M. Malot ne me regardent pas.

— Vous avez fait dresser des obligations par M. Nathan, l'autre compère, qui, en sus des frais, a touché pour ce travail une indemnité de quatre pour cent sur les sommes engagées...

— Est-ce tout? demanda l'usurier qui, voyant

toutes ses petites ruses de métier découvertes, frémissait de colère.

Il souriait néanmoins, mais comme sourit Shylock songeant à se payer avec la chair de son débiteur.

— Est-ce tout? répéta-t-il.

— Non, ce n'est pas tout, répondit Antoine. Vous êtes plus fort que cela. Pierre ne pouvait pas s'acquitter, vous avez exigé, sous la menace de saisir la maison, qu'il vous souscrivit une obligation surchargeant d'un quart le montant de sa dette.

— Cela n'est pas! cela n'est pas! s'écria Pillou dont les yeux lançaient des éclairs.

— En voici les preuves: une lettre de vous, une lettre de Pierre.

L'usurier, tremblant de rage, fit un mouvement comme pour s'emparer des lettres; mais Antoine lui arrêta le bras.

— En résumé, monsieur, poursuivit-il, votre argent reviendrait à plus de trois cents pour cent; j'en ai fait le calcul; et mon frère vous a déjà remboursé une somme double de celle que vous lui avez prêtée; cela me paraît suffisant. Devant les tribunaux, vous seriez condamné à restitution, à l'amende et à la prison.

— En sorte que...?

— En sorte que je vous conseille de sortir de cette maison, continua Bruno d'un ton sévère, de n'y plus rentrer et de vous amender.

— Ah! c'est comme ça que l'on paye ses dettes ici!... fit Pillou avec un cri de bête fauve. Eh bien! nous verrons!

Il se dirigea vers la porte, et, s'arrêtant, il se retourna.

— Ah! ah! ah! poursuivit-il en éclatant de rire. On jette son frère dans le puits de Caïn, et l'on renie les dettes de la maison: c'est un moyen de s'enrichir. Nous verrons! nous verrons!

Il sortit.

Ses outrages et ses menaces n'avaient eu d'autre effet que d'amener un sourire de dédain sur les lèvres d'Antoine.

XIII. — PROJETS DE FORTUNE.

Après le départ de Pillou, Antoine appela Claude. L'enfant était en train de travailler dans la grange avec Guillemette. Il accourut.

Antoine éprouvait pour son jeune frère comme pour Guillemette, une affection en quelque sorte paternelle.

Claude était, comme sa sœur, doux et aimant,

mission d'enquête par décision impériale du 9 janvier dernier, a tenu mardi sa première séance sous la présidence de S. Exc. le ministre d'Etat.

Le conseil a adopté comme base de l'enquête le questionnaire suivant, sans préjudice du droit qui appartient à ses membres d'adresser aux témoins toutes les questions qu'ils jugeraient utiles ou qui leur seraient suggérées par les dépositions mêmes. Les témoins pourront restreindre leurs dépositions aux points qui leur paraîtraient rentrer plus spécialement dans le cercle de leur expérience ou de leurs études.

Enquête sur les principes et les faits généraux qui régissent la circulation monétaire et fiduciaire.

§ 1^{er}. — Des crises monétaires.

1. Quelles ont été les causes de la crise monétaire de 1865-1864 ?
2. Quelles analogies et quelles différences cette crise a-t-elle présentées avec les crises antérieures ?
3. Les crises monétaires tendent-elles à devenir plus fréquentes ? Tendent-elles à devenir plus générales ?
4. Quelles sont, dans un pays, les causes régulatrices du taux de l'intérêt ?
5. Quelles sont les causes qui ont agi depuis dix ans sur le cours des métaux précieux ?
6. Quelles sont les causes qui ont pu récemment réduire la disponibilité des capitaux ?
7. Y a-t-il eu ralentissement dans la formation des épargnes ou mauvaise direction donnée à ces épargnes ?
8. Y a-t-il eu insuffisance de capitaux ou excès d'entreprises ?
9. La constitution de plusieurs sociétés de crédit, sous forme de sociétés anonymes, a-t-elle exercé de l'influence sur les embarras monétaires ?
10. L'existence et l'organisation de ces sociétés sont-elles de nature à éloigner ou à rapprocher les causes de crise ?
11. Quelle influence a exercée sur le marché intérieur la participation des capitaux français aux entreprises étrangères ?
12. Quels avantages ou quels inconvénients présente la cote, à la Bourse de Paris, des valeurs étrangères et des emprunts étrangers ?
13. Quel a été, depuis dix ans, le mouvement d'entrée et de sortie des métaux précieux ?
- Y a-t-il des indications qui permettent de compléter les renseignements recueillis par l'administration des douanes ?
14. Le déplacement du numéraire a-t-il lieu dans de fortes proportions ?
15. Quelles opérations donnent lieu à ce déplacement ? Exerce-t-il une influence sensible sur les transactions et sur le loyer de

l'argent ? Existe-t-il des moyens de détruire ou de limiter cette action ?

§ 2. — De la monnaie fiduciaire.

16. Quelle est l'utilité de la monnaie fiduciaire ?
17. Le rôle de cette monnaie tend-il à devenir plus important ?
18. Est-ce par les émissions de billets au porteur et à vue, ou à l'aide des compensations par virements, comptes-courants, chèques, etc., que le crédit tend à se développer ?
19. L'emploi de la monnaie fiduciaire peut-il prendre un développement indéfini. Si non, dans quelles limites doit-il être renfermé ?

§ 3. — Des conditions d'une bonne monnaie fiduciaire.

20. A quelles conditions l'emploi de la monnaie fiduciaire est-il sans inconvénients ?
21. La convertibilité constante des billets est-elle indispensable ?
22. L'unité du billet de banque en favorise-t-elle la circulation ?
23. Quels sont les inconvénients et les avantages de la plupart des banques, soit générales, soit à circonscription limitée.

§ 4. — Des établissements qui émettent des monnaies fiduciaires.

24. La Banque de France satisfait-elle à toutes les conditions à exiger d'une banque d'émission ? Si non, quelles modifications seraient désirables dans son organisation ?
 25. Quels avantages ou quelle infériorité présente l'organisation de la Banque de France, relativement à l'organisation et au régime des banques, soit d'émission, soit de dépôt des autres pays, notamment des Banques d'Angleterre, des Etats-Unis, de Hambourg et de Hollande ?
 26. Y a-t-il intérêt ou inconvénient à séparer le département de l'émission et celui de l'escompte ?
 27. Le cours légal, tel qu'il existe en Angleterre, s'il était attribué aux billets de la Banque de France, aurait-il pour effet d'en mieux assurer la circulation ?
 28. Quel nombre de signatures une banque doit-elle exiger pour sa sécurité ?
 29. L'émission des billets doit-elle être limitée ? Convient-il de proportionner l'émission à l'encaisse ou au capital ?
- § 5. — Du fonctionnement de la banque.
30. A quel niveau doit être maintenu l'encaisse de la banque pour assurer la convertibilité des billets ?
 31. Quelles sont les causes qui tendent à diminuer ou à augmenter l'encaisse et les moyens à employer pour en maintenir le niveau ?
 32. Quel est le rôle et quelle est la destination du capital de la banque ? Le capital doit-

il être accru ? Quels seraient les effets de cet accroissement ?

33. La banque devrait-elle aliéner en totalité ou en partie les rentes qu'elle possède ? Quels seraient les effets de cette aliénation ?
34. Le capital des banques d'émission doit-il, en général, être un capital de garantie, ou peut-il être employé utilement dans les affaires de la banque ?
35. Quels sont, pour les banques d'émission et spécialement pour la Banque de France, les avantages et les inconvénients des avances sur dépôt ?
36. L'élévation de l'escompte est-elle le seul moyen efficace de maintenir ou de reconstituer l'encaisse ?
37. Est-il possible de prévenir les variations de l'escompte ou de les renfermer dans de certaines limites ?
38. Est-il possible d'imposer à une banque privilégiée un taux fixe d'escompte ou même un maximum ?
39. Quels sont les avantages et les inconvénients des petites coupures, notamment au point de vue de la conservation de l'encaisse ?
40. Quel est celui des moyens suivants de défendre l'encaisse qui présente le moins d'inconvénients pour le commerce : élever le taux de l'escompte, refuser un certain nombre de bordereaux, graduer le taux de l'escompte d'après les échéances ?
41. Le développement actuel des relations internationales entraîne-t-il une certaine solidarité entre les encaisses de toutes les banques d'émission ?
42. Quelles sont les conséquences de cette solidarité ? Est-il possible de la faire cesser ou de la restreindre ?

Pour les articles non signés : P. GODÉT.

LES SOUFRES DE SICILE.

On s'est beaucoup occupé cette semaine de l'émission des actions de la Société anonyme des soufres de Sicile, et le monde des affaires lui a fait généralement bon accueil. Ce qui a le plus contribué au succès de cette émission, c'est que la souscription ouverte par la Caisse mobilière concerne exclusivement les 6,000 actions affectées à l'établissement des entrepôts de soufre en France et au service financier de ces entrepôts. On a compris, en effet, qu'il ne s'agissait pas ici d'une émigration du capital français à l'étranger, mais d'une destination véritablement nationale. Il en est, du reste, de même pour les autres pays intéressés dans la question. On assure, en effet, qu'indépendamment des actions placées tout d'abord en Italie, une émission de 2,000 actions, affectées à l'entrepôt et au commerce d'Anvers, se fait exclusivement en Belgique par les soins de la maison G. Cassel et Comp. ; que MM. Weiss Norsa et Comp., banquiers à Vienne, ont pris à leur

compte la portion d'actions correspondant à l'importance du commerce des soufres en Allemagne ; que la place de Rotterdam se charge de fournir les capitaux nécessaires pour les opérations entre la Sicile et les villes anséatiques ; et qu'enfin le solde des actions est commandé par plusieurs maisons considérables de la Grande-Bretagne.

A. PRÉVOST.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

Certains journaux publient sans hésitation des comptes-rendus de ce qui se serait passé dans le conseil des ministres. Les délibérations de ce conseil sont secrètes, et les prétendus renseignements des journaux ne peuvent avoir pour effet que d'égarer l'opinion publique.

— Nous trouvons dans les journaux religieux trois nouvelles lettres épiscopales, l'une adressée par Mgr l'évêque d'Aire à M. le ministre des cultes, l'autre par Mgr l'évêque de Montpellier à son clergé et la troisième par Mgr l'évêque de Nice, également à son clergé.

— Le tribunal de Fontainebleau vient de juger une affaire curieuse, à laquelle est mêlé notre célèbre peintre, mademoiselle Rosa Bonheur. M. Pourchet, juge au Tribunal de commerce de Lyon, amateur de peinture très distingué et très-connu, a commandé un tableau à mademoiselle Rosa Bonheur au mois de décembre 1860. Il avait offert 8,000 fr., on en demanda 10,000. Il accepta ce prix.

Depuis 1860, il n'a pas cessé de réclamer le tableau, et mademoiselle Rosa Bonheur n'a point cessé de le promettre ; mais elle ne l'a jamais livré. Une longue correspondance s'est engagée entre l'amateur et l'artiste dont le résultat a été qu'après quatre ans d'attente, M. Pourchet a fait citer mademoiselle Rosa Bonheur devant le tribunal de Fontainebleau pour obtenir le tableau promis ou des dommages-intérêts.

M. Pourchet a fait valoir sa longue patience et la lettre formelle du contrat. Mademoiselle Rosa Bonheur répliquait que les artistes ne sont pas des ouvriers, qu'ils ne peuvent appeler l'inspiration à heure fixe, et que d'ailleurs elle ne s'était pas formellement engagée à livrer son tableau à une époque déterminée. Le tribunal, sur la plaidoirie de M^e Laurier, avocat du barreau de Paris, pour M. Pourchet et de M^e Lechevalier pour mademoiselle Rosa Bonheur, a condamné celle-ci à livrer le tableau dans les six mois, à peine de 20 francs de dommages-intérêts par jour de retard.

— On lit dans le *Moniteur de la Côte d'Or* :

Nous avons dit un mot, dans notre dernière correspondance, d'une autre affaire également

toujours gai, un peu léger peut-être et trop facile à se laisser entraîner, mais brave, franc, infatigable à l'ouvrage. Antoine avait confiance en son avenir. C'était, dans sa pensée, l'arbrisseau qui devait couvrir un jour les vieux parents de son ombre amie ; c'était lui qui les défendrait contre les soucis et les maux de la vieillesse.

— Claude, lui dit-il d'un ton affectueux et grave, tu vois par l'exemple de Pierre où peut mener une mauvaise action ? Bien que tu aies pris part à son entreprise coupable, je ne t'ai pas adressé de reproches : tu as du cœur, et les regrets, le remords, la honte t'ont puni, je pense, plus que ne l'aurait fait mon blâme.

Claude était pâle, puis il devint rouge, changeant de nuance à chaque phrase, à chaque mot, avec une rapidité de cent nuances différentes à la minute. Il devait avoir la fièvre.

— Pauvre Pierre ! dit-il en baissant les yeux. Je t'assure, Antoine, qu'il a été bien malheureux, qu'il souffrait beaucoup. Il ne comprenait pas tout le mal de cette affaire, ni moi non plus ; c'est le mauvais sort qui nous a poussés. J'en ai eu tout de suite bien du regret.

— Tu es incapable de recommencer, je le sais.

— Oh ! plutôt mourir !

Antoine n'avait pas besoin de cette protestation pour être persuadé que Claude ne recommencerait pas, fût-ce au prix de sa vie.

— J'ai confiance en toi, répondit-il. Mais il ne suffit pas d'éviter le mal, mon ami, il faut faire le bien. Tu as dix-sept ans, tu es grand, tu es fort, tu es un homme. Je ne puis rester ici, moi, tu le sais : mes occupations sont ailleurs. Il faut qu'à l'occasion tu deviennes le chef de la maison, soignant nos père et mère, protégeant ta sœur et dirigeant les travaux.

Claude promit avec chaleur son entier dévouement, priant son frère de le mettre à l'épreuve. Antoine l'emmena alors du côté de la forêt.

Il avait réfléchi sérieusement au projet formé la veille, d'établir sur la rivière qui traversait le bois une scierie mécanique. Il voyait dans l'exécution de ce projet une source de fortune rapide ; et tirer ses vieux parents du besoin, arracher ses frères aux tentations de la pauvreté, en leur procurant un travail d'un bon rapport, tel était son désir le plus ardent.

Antoine n'était pas seulement un homme d'intelligence, c'était aussi un homme d'action. D'ailleurs,

il avait peu de temps à rester à Rize ; son congé expiré, il devait retourner à la ville.

Dès le soir, il acheta une construction située au bord de la rivière, et à laquelle il se proposait de relier l'usine. Cette construction, convenablement appropriée, pouvait servir de lieu d'habitation. Des ouvriers furent engagés ; le lendemain, de grand matin, ils se mirent à l'ouvrage.

Antoine, levé au chant du coq, quitta la ferme pour aller surveiller et diriger les travaux : il se fit accompagner de Claude. En peu de jours on vit s'élever sur la rivière la cage de l'édifice qui devait contenir la scierie. Claude était émerveillé. L'oncle Nicolas et le cousin Gaillard vinrent visiter le futur établissement ; après eux, Mathurin, Madeleine et Guillemette, puis tout le village.

— Ah ! ah ! disait le maître d'école avec fierté, mon neveu ne se contente pas de faire la gloire de son ingrate patrie, il veut l'enrichir. C'est bien ! c'est bien !

— C'est en effet une bonne idée, répondit Gaillard. Le bois pourra être envoyé sur la rivière jusqu'à la Moselle. On le distribuera ensuite dans toutes les villes riveraines. Parfait ! parfait ! C'est une bien bonne idée ! Ah ! le cousin Antoine a une fière tête !

— Une tête de génie ! dit le grand orateur Nicolas. Et le génie est comme le soleil, il féconde tout.

Parmi les villageois, l'admiration était moins expansive. Les uns paraissaient saisis d'étonnement chez d'autres, la médisance se donnait carrière. Pillou et ses compères opéraient à la manière du foin et du vinaigre dans une jatte de lait : ils aigrissaient par leurs sarcasmes et leurs calomnies le grossier amour-propre du paysan ; ils excitaient son envie, ce hideux serpent qui veille dans les bas-fonds du cœur humain, toujours prêt à siffler, à mordre, à empoisonner.

— Qu'est-ce que c'est que ça ? disait le nourrisseur que nous avons vu si empressé de fêter Antoine, qui était passé dans le camp de Pillou ; une ardeur pour renfermer les bêtes ? Est-ce que nous allons avoir le déluge ?

— Ah ! oui, répondit Nathan, un des compères de l'usurier, cela vient justement après le meurtre des puits de Caïn.

— Ce pauvre Pierre ! disait un autre, ils ne l'ont pas pleuré longtemps !

— Ah ! les larmes, ça part du cœur, faisait observer Malot, le second compère ; et qui n'a pas le cœur n'a pas le fruit !

nouvelle. La Société générale des Soufres de Sicile vient aussi d'ouvrir sa souscription, et nous ne saurions mieux faire que de lui souhaiter de réaliser en huit jours ce que le Comptoir d'escompte a enlevé en quelques heures. Cette affaire, toute nouvelle, n'en déplaît au Crédit colonial. — dont nous ne nierons certes pas l'utilité, — nous paraît bien avoir aussi quelque importance, industriellement parlant surtout. Ce ne serait pas, selon nous, un petit succès que d'enlever à l'Angleterre, si amoureuse de tout temps de ce pays doré qu'on nomme la Sicile, l'exploitation d'un produit naturel dont elle voudrait si bien exercer le monopole aux dépens de l'Europe. Nous avons aux pays d'outre-Vienne pour négociers leurs affaires. Par ce bac s'effectuait, au XI^e siècle, le seul et unique passage des voyageurs qui, de la vallée de Beaufort et lieux circonvoisins, venaient par la chaussée du vieux bourg de Vivy, soit à l'abbaye pour acquitter leur tribut, soit aux pays d'outre-Vienne pour négocier leurs affaires. Il en fut ainsi après l'invasion du lit de cette rivière par les eaux de la Loire et jusqu'à la construction des premiers ponts de la Tonnelles, en 1161. Cette dernière entreprise des Saumurois, comme on le sait, fut contrariée par les moines; mais elle procédait nécessairement de la fréquence croissante des communications. Honneur à Henri Plantagenet d'avoir su concilier des prétentions anciennes et des besoins nouveaux. A l'invasion ligérienne de 1150 remonte la série des inondations diluviennes décrites en 1615 dans un petit livre intitulé le Déluge de Saumur. Le spectacle émouvant raconté par Bourneau a, naguère, frappé nos regards contristés. Qui de nous a oublié la nuit du 17 janvier 1843 et la matinée du 6 juin 1856? Les scènes néfastes qu'elles ont produites seront lues de nos neveux, car elles ont rencontré des annalistes contemporains. L'inondation du 17 janvier a été consignée par M. Godet père, à la suite des Recherches de Bodin; celle de 1856 a été rapportée par MM. Coulon et Auché dans une brochure intitulée: Inondation de 1856 dans la vallée de la Loire. Ces documents seront précieux pour ceux qui aiment les souvenirs de leur pays natal. Je reprends mon récit. Quoi qu'il pût advenir de l'invasion de la Loire au XI^e siècle, les enfants de Saint-Nicolas résolurent de lui disputer l'îlot où ils s'étaient établis. De leur résolution datent ces travaux incessants destinés tantôt à contenir les eaux, tantôt à leur disputer un nouveau sol. Afin d'imprimer à cette volonté laborieuse un caractère définitif, ils construisirent sur la pointe occidentale de la grève, vis-à-vis le bac, l'église qui fait l'objet de notre examen. En agissant de la sorte, ils accomplissaient une œuvre pie, agréable aux moines, leurs seigneurs féodaux; ils fixaient ensuite l'attention des voyageurs au contact desquels ils espéraient trouver: travail et profit.

Chronique Locale.

L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS.

II. Suite (1).

Lorsque ces marins, dont j'ai parlé dans l'étude sur le Château, commencèrent d'habiter la grève où ils allaient bientôt élever une chapelle à saint Nicolas, leur patron, cette grève était une sorte d'îlot baigné, avant 1150, par les eaux de la Vienne, au nord, par celles du Thouet, au midi; voici quelle était sa configuration.

Parlant de l'angle droit formé par la rencontre des maisons de la grande rue Saint-Nicolas avec celles de la place des Bilanges, à rendre vers la petite rue de ce nom, il suivait la ligne intérieure (côté droit) des maisons de cette rue jusqu'à l'ancien magasin à fourrages; ici, il contournait vers la rue des Potiers, d'où il remontait la rue Beaurepaire jusqu'à la rue d'Orléans et les murailles de la ville de Saumur.

D'après ce tracé, tout l'espace occupé maintenant par la place des Bilanges, la rue de la Comédie, le nouveau Théâtre, etc., dépendait du lit du fleuve, tandis que le quartier Beaurepaire et les terrains environnants étaient à

(1) Voir l'Écho du 24 janvier 1865.

Pillou, lui, allait de maison en maison. L'air inquiet, l'oreille tendue, sournois, cauteux, agressif, le regard flamboyant de haine et de menace; il ressemblait au chef d'une bande de lous se disposant à attaquer une bergerie et craignant d'être surpris.

— Mon Dieu! c'est bien simple, répétait-il, Pierre gérait. C'était un honnête homme, et il avait une volonté. Il n'aurait pas fait tort d'une coquille d'œuf au plus riche d'entre nous: voilà son crime! Je vous le demande, mes bons amis, ce crime méritait-il la mort?

— C'est une horreur! Ce pauvre Pierre! répondaient en chœur les envieux et les imbécilles.

Puis, et comme Claude paraissait être le frère de prédilection d'Antoine, comme Antoine lui témoignait une vive amitié, l'emmenant partout, et lui donnant avec un soin particulier l'explication de toutes choses, Pillou le prit en une haine profonde. Cette haine se manifestait dans ses propos.

— C'est ce petit brigand-là qui est la cause de la mort de Pierre! disait-il. C'est lui qui l'a entraîné à faire un mauvais coup: il lui arrivera malheur...

Ces dernières paroles renferment un pronostic de vengeance.

Le beau temps se maintenait, et l'édifice avançait

avec une rapidité surprenante. Antoine avait augmenté la paye ordinaire des ouvriers. Sans cesse au milieu d'eux, il les encourageait, et les guidait par ses conseils.

— Sur ma parole, disait-il gaiement, c'est la joie et la santé, mes amis, qu'on pareil travail! On y trouve le soleil, le grand air et l'exercice, ces trois panacées souveraines de l'âme et du corps. Bien malade serait celui qui ne s'y guérirait pas!

Les ouvriers souriaient d'aise à ces bonnes paroles; ils travaillaient avec une ardeur qui témoignait de leur satisfaction.

A l'heure des repas, ils se réunissaient autour des tables communes où Antoine et Claude avaient leurs places. Ces manières patriarcales étaient dans le caractère simple d'Antoine: il n'y mettait ni affectation ni complaisance; il cédait à ses goûts avec une entière bonhomie.

Cependant, un matin, un ouvrier, — ils lui étaient tous dévoués — vint lui dire de se tenir sur ses gardes. De vagues rumeurs de complot circulaient dans le village. C'était le matin du jour où devait être arboré le bouquet sur le toit de l'édifice, dont les parties importantes se trouvaient terminées. A l'occasion de cette pose de bouquet, Antoine avait ordonné

une fête champêtre, à laquelle étaient invités tous les travailleurs. On devait dîner sur le bord de la rivière, et après le dîner, danser; cela était fort honnête.

Vers les trois heures de l'après-midi, la famille Bruno, y compris l'oncle Nicolas et le cousin Gaillard, se rendit au lieu du nouvel établissement. Les ouvriers s'y trouvaient réunis en habits des dimanches. Un d'eux, un jeune charpentier, grimpa sur le toit et y planta le bouquet aux applaudissements de ses camarades. Puis on se rangea autour des tables.

Les habitants du village étaient venus pour voir la fête; ils se tenaient sur la route, sur le bord de la rivière et dans la forêt, entourant de tous les côtés l'endroit réservé aux invités.

— Mes amis, dit Antoine en s'adressant aux ouvriers, je ne me considère pas comme étant quitte envers vous. En travaillant ensemble, nous avons appris à nous connaître; le jour où le malheur atteindrait un de vous, j'espère que vous vous souviendrez de moi!...

Les ouvriers remercièrent et applaudirent.

L'occasion était trop solennelle pour que l'oncle Nicolas ne prit pas la parole.

L'idée était morale et bonne tout à la fois, et si les fondateurs de Saint-Nicolas sont morts, selon la destinée humaine, leur pensée a survécu.

A quiconque veut observer la marche du temps et des choses, autour même du rayon qui l'environne, il ne peut échapper cet instinct des populations de s'installer sur les voies de communication. La naissance du bourg de Nautilly, celle des communes qui bordent la Loire; la formation nouvelle et rapide du Pont-Fouchard, les constructions qui s'élèvent chaque jour près de la gare du chemin de fer, tous ces travaux anciens et modernes témoignent pour le passé et déposent dans le présent de la vérité de mon assertion.

Cette tendance, du reste, est toute naturelle, parce que le va et vient amène les relations et le trafic. Importe-t-il d'achever au sein du vieux Saumur ces percements de rues qui, en reliant les anciens quartiers avec les nouveaux abords, y maintiendront l'aisance et la vie?

Voilà l'œuvre de notre époque; il faut l'accomplir, périodiquement, au fur et à mesure des ressources qu'on y peut affecter, mais sans relâche: accord et persévérance! tels sont les moyens d'action.

Dans une expectative qui ne sera pas vaine, nous terminerons cette causerie par l'inspection détaillée du caractère et des curiosités qui distinguent l'église Saint-Nicolas.

PAUL RATOUIS.

On assure, dit le Siècle, que l'emploi du télégraphe pour la transmission des mandats délivrés par la poste est en ce moment à l'étude.

M. le ministre de l'intérieur aurait soumis à M. le ministre des finances un projet destiné à réaliser cette utile mesure.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le Journal de Rome, du 9 février, déclare fautive la nouvelle publiée par la Presse libre, de Vienne, que les représentants du saint-siège aient donné, par ordre de Rome, des explications et des commentaires sur l'encyclicale et le Syllabus du 8 décembre.

On écrit de Florence qu'il est question, depuis l'arrivée du roi Victor-Emmanuel dans cette ville, de modification ministérielle, et l'opinion désigne M. Ratazzi, le général Cialdini et M. Visconti, comme devant entrer dans la combinaison qui se prépare.

Le gouvernement autrichien vient de défendre aux prêtres de Galicie de recevoir des souscriptions en faveur des prêtres polonais réfugiés.

La Correspondance générale, de Vienne, dément le bruit de l'insuccès des opérations fi-

nancières du gouvernement pour la vente des domaines dans le but de payer à la banque nationale le terme échu de 11 millions de florins.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

Notre confrère, M. de Villemessant, vient de nous envoyer un exemplaire de l'Album du Grand Journal, qu'il a donné en prime, cette année, aux abonnés de toutes ses publications, Figaro, Autographe, Grand Journal, Gazette des Abonnés. Depuis que les journaux ont pris l'habitude d'offrir des primes à leurs souscripteurs, nous n'en avons point vu, assurément, de plus belles ni de plus complètes.

Cet Album est composé de 150 pages contenant plus de 300 dessins dus à la plume de nos meilleurs dessinateurs, tirés sur papier spécial très-beau et très-fort, et choisis dans les trois mille planches gravées qui forment la collection du Monde illustré, les huit cents gravures de la Vie Parisienne et trois mille bois comiques dessinés par Cham. C'est au milieu de ces richesses qu'ont été puisés les matériaux de cet Album, que l'on a classés et divisés avec une méthode très-ingénieuse; les saisons, les voyages, les types et les paysages étrangers, les fantaisies, forment autant de séries distinctes qui permettent à l'œil et à l'esprit d'en comprendre et d'en goûter le charme, d'autant mieux que les bois dus à la verve inépuisable de Cham et de Marcelin forment entre chacune de ces scènes la plus agréable diversion. Il va sans dire que le soin le plus scrupuleux a présidé au choix de toutes ces gravures, et qu'il n'en est pas une seule qui puisse faire regretter à la mère de famille d'avoir laissé sur la table du salon cet Album, providence des longs loisirs de la vie de province. Ingres, Edmond Morin, Gustave Doré, Gustave Janet, Ch. Yriarte, tels sont les noms qui brillent à chaque page de ce livre d'or de l'illustration contemporaine. N'oublions pas de dire qu'une note explicative jointe à chaque gravure familiarise tout à fait le lecteur avec la pensée ou les souvenirs de l'artiste.

Cette prime, sans compter le papier ni l'impression, aurait coûté plus de cent mille francs de frais d'établissement, si les confrères de M. de Villemessant ne s'étaient prêtés très-obligamment à son idée.

Aussi, en librairie, cet Album ne sera-t-il pas vendu moins de 40 francs. M. de Villemessant, grâce aux quantités sur lesquelles il opère, le donne pour 8 francs à tous les abonnés anciens et nouveaux du Figaro, du Grand Journal, de l'Autographe et de la Gazette des Abonnés.

Pour le recevoir franco, dans les départements, par les messageries, soigneusement enveloppé, envoyer 10 francs aux bureaux du Grand Journal, 5, rue Rossini.

D'après le chiffre des demandes et l'affluence des acheteurs, nous engageons les personnes qui voudraient acquérir cette prime

— Au nom de la ville, au nom de la patrie! s'écria-t-il d'une voix qui alla réveiller l'écho des montagnes, nous vous rendons grâce, mon neveu, de l'érection de ce monument, palais du travail et ornement de notre cité! Déjà illustre par votre naissance, le bienfait d'une scierie mécanique éternisera la gloire de ce pays! En faisant cela, vous avez bien mérité du genre humain tout entier et de vos compatriotes...

Le maître d'école continua sur ce ton; il était lancé, et quand il prenait le discours aux dents, comme un cheval y prend le mors, l'arrêter était bien difficile. Le cousin Gaillard, qui ne professait pas un goût très-vif pour les périodes arrondies du grand orateur, s'imagina de l'interrompre en donnant le signal des applaudissements. Le bruit devait étouffer le bruit. C'était le remède homœopathique d'un effet à peu près sûr. Nous disons à peu près, car l'oncle Nicolas était un athlète robuste; il avait des poumons d'airain et une volonté de fer, quand il s'agissait de faire entendre sa belle voix. Effectivement, à trois reprises, il renoua son discours; les applaudissements, au lieu de le troubler, paraissaient l'inspirer.

(La suite au prochain numéro).

exceptionnelle, à se hâter, car la première édition sera bientôt épuisée, et un second tirage exigera de nouveaux et longs retards.

BULLETIN FINANCIER.

La liquidation de janvier, malgré certains embarras inévitables, a eu en définitive un résultat satisfaisant. L'équilibre du marché a été si peu troublé, qu'aussitôt la liquidation terminée, les valeurs se sont relevées et le mouvement ascensionnel a paru se ranimer. Ainsi la rente qui était retombée à 67 fr. a repris à 67-25. Le Crédit mobilier a remonté de 955 à 965-75, et l'emprunt italien de 65 fr. à 65-50.

La liquidation des valeurs a été moins laborieuse que celle de la rente, si l'on excepte toutefois le Crédit mobilier, sur lequel, en raison des engagements considérables de la spéculation, les variations des cours ont été nombreuses ainsi que les fluctuations du report. Le marché des chemins de fer continue à attirer l'attention des capitalistes; ces valeurs méritent d'être étudiées avec soin. La liquidation a prouvé que la hausse dont ils sont l'objet depuis un mois repose sur des achats sérieux et réels, et non point sur une entreprise de spéculation.

Sur le marché industriel on signale l'admission à la cote d'une affaire importante, la Société du Quar-

tier neuf du Luxembourg, sur laquelle nous reviendrons prochainement.

La souscription ouverte en France pour le placement de 6,000 actions de la Société anonyme des magasins généraux et des soufres de Sicile, émises sous le patronage de la Caisse mobilière, obtient beaucoup de succès auprès des capitalistes. On a compris qu'il s'agit là de favoriser un intérêt tout français, puisque les opérations de la Société doivent avoir pour résultat l'accroissement de la production et l'abaissement du prix d'une matière dont notre industrie et notre agriculture font un emploi si considérable.

MM. L. Montier et Cie, 47, rue Richer, vont clore dans quelques jours la souscription de la 8^e série des opérations d'arbitrages, dont les résultats excellents ont valu à cette maison la confiance d'une nombreuse clientèle. Les circonstances sont plus favorables que jamais pour ce genre d'opérations, qui, se traitant exclusivement sur fonds publics, offrent une grande sécurité aux capitalistes. La même maison se charge de toutes les opérations de banque et de bourse; elle ouvre des comptes-courants avec chèques et fonds disponibles à 3 0/0. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ALBUM DU GRAND JOURNAL

300 MAGNIFIQUES GRAVURES DES MEILLEURS ARTISTES

Ce superbe Keepseake, in-folio, de 150 pages, imprimé avec luxe sur très-beau papier, est vendu, BROCHÉ, en librairie, au prix de 40 francs, et donné, CARTONNÉ, à titre de prime, pour 8 francs, à tout abonné du GRAND JOURNAL. — 10 francs pour le recevoir franco par les Messageries.

Rédacteur en chef, Albéric Second. — Directeur, H. de Villemessant. — Administrateur, Dollingen.

LE GRAND JOURNAL paraît tous les Dimanches. — DÉPARTEMENTS: un an, 14 fr.; — six mois, 7 fr.; — trois mois, 4 fr. — Les mandats à l'ordre de M. DE VILLEMESSANT, rue Rossini, 5, à Paris.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

PURGE

d'hypothèques légales.

L'an mil huit cent soixante-cinq, le dix février, à la requête de M. Patry, propriétaire, demeurant en la commune de Distré, agissant en qualité de maire de cette commune; J'ai, Urbain Mauriceau, huissier près le Tribunal de première instance séant à Saumur, demeurant à Saumur, soussigné;

Signifié et donné copie à M. le Procureur Impérial près le Tribunal civil de première instance séant à Saumur, en la personne de M. Planchenaull, remplissant cette fonction et demeurant à Saumur, à son parquet, parlant à mon dit sieur le Procureur Impérial, qui a visé le présent.

D'un acte fait au greffe dudit Tribunal, le vingt-huit décembre dernier, constatant le dépôt fait en ce greffe de la copie collationnée de trois actes administratifs en date du 12 septembre dernier, portant vente au profit de la commune de Distré, de trois parcelles de terrain, situées dans le territoire de ladite commune, destinées à être occupées par le chemin de grande communication, numéro 105, d'Artannes à Saumur, savoir:

Une parcelle d'un are cinquante centiares de terre et passage, numéro 457 du plan, vendue par Jean Dutour, propriétaire, demeurant à Bagneux, moyennant le prix de 1,200 francs;

Une parcelle de 60 centiares de terre, numéro 46 du plan, vendue 800 francs par Pierre Moquin, cultivateur domicilié au village de Munet, commune de Distré;

Et une parcelle de un are 50 centiares de terre et maison, numéro 457 du plan, vendue par Louis Girard, boulanger à Distré, pour le prix de 1200 francs; lui déclarant que ce dépôt et la présente signification sont faits pour parvenir à la purge des hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription pouvant grever lesdits biens vendus, et que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison de telles hypothèques n'étant pas connus, le requérant fera publier cette signification, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile.

Fait et laissé à M. le Procureur impérial, copie du présent et dudit acte de dépôt.

Le coût est de trois francs 25 centimes. Signé: MAURICEAU.

Certifié par l'avoué soussigné, CHEDEAU. (67)

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur.

Séparation de Corps et de Biens.

D'un jugement par défaut, rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 4 février 1865, enregistré.

Entre dame Joséphine Jouffrou, épouse du sieur Désiré Varry, épicière, demeurant à Vibiers; Et le sieur Varry, sus-nommé, qualifié et domicilié;

Il appert: Que ladite dame Varry a été séparée de corps et de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme, le 9 février 1865.

Signé: LABICHE. (68)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA MÉTAIRIE DU BOUCHET, commune de Verrée, contenant environ 24 hectares 72 ares.

LA MÉTAIRIE DES BRUYÈRES, même commune, contenant environ 32 hectares.

Et 60 hectares de terres détachées, à Beaucheron, même commune.

On pourrait joindre une autre MÉTAIRIE, dans le même tenant, contenant environ 20 hectares.

A VENDRE EN OUTRE,

UNE MAISON

Et différentes parcelles de vigne,

Au Pont-Fouchar, commune de Bagneux.

S'adresser à M. Robin, propriétaire à Terrefort, commune de Bagneux. (69)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Courcouronne, n° 10,

Composée de douze chambres à feu, cave, cour couverte, terrasse et grenier.

S'adresser à M. LEGUIN, rue Courcouronne, n° 10 bis. (70)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA CURE DE NANTILLY, Située sur la place de l'Eglise, consistant en salle manger, salon de compagnie et cuisine au rez-de-chaussée, plusieurs chambres au premier étage, petite cour et jardin.

S'adresser audit M^e LEROUX. (71)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 12 février, à midi, DES IMMEUBLES

Dépendant des successions des époux HOCTIN-GIRARD,

Savoir:

Commune de Saumur.

Maison, rue de la Visitation, n° 90.

Maison, ruelle du Petit-Pré.

Six ares de vigne, au Clos-Poinson.

Dix ares de vigne, au Clos-Poinson.

Treize ares de vigne, au Clos-Poinson.

Douze ares de vigne, au Clos-Poinson.

Quinze ares de vigne, aux Galmoises.

Commune de Villebernier.

Maison et 58 ares de terre, à la Brèche-Pitol.

Soixante-six ares de terre, à la Brèche-Pitol.

Neuf ares de terre, à la Brèche-Pitol.

Les lots seront formés au gré des acquéreurs.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire. (40)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER Présentement, UNE MAISON AVEC JARDIN, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, précédemment occupée par M^{lles} MARGAIN.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M^e LAUMONIER. (45)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

1° UNE MAISON NEUVE, sise à Saumur, Grande-Rue-Saint-Nicolas; cour, remise, écurie;

2° UNE MAISON, sise à Saumur, rue d'Orléans, remise et écurie;

3° UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Chouetterie, comprenant six chambres à feu;

4° UNE MAISON, sise à Saumur, rue Royale;

5° UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Visitation.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e CLOUARD, notaire.

Saumur, imp. de P. GODET. (72)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE CLOSERIE

Située aux Hâleries, canton des Aubrières, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, comprenant bâtiments et terre labourable, d'une contenance d'un hectare trente-deux ares.

S'adresser audit M^e CLOUARD. (71)

TIRAGE DE 1865

Plusieurs pères de famille ont ouvert une bourse commune en l'étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

MAISON

Sise au Chapeau, commune de St-Lambert-des-Levées, occupée par le sieur Thomas,

OU A LOUER

pour la Saint-Jean 1865.

S'adresser à M^e LAUMONIER. (50)

Pour 700 francs

Une BELLE ET BONNE CALÈCHE sortie d'un des premiers ateliers de Paris.

S'adresser au bureau du journal. (51)

MALADIE DU SANG.

TRÉSOR DE LA SANTÉ

GRAINE de MOUTARDE BLANCHE

De J.-J. VANACKER, d'Amsterdam (Hollande).

Dépôt PIE FILS, droguiste à Saumur. (7)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 9 FÉVRIER.			BOURSE DU 10 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67	»	»	67	20	»
4 1/2 pour cent 1852.	96	10	»	96	25	»
Obligations du Trésor.	445	»	»	447	50	»
Banque de France.	3360	»	»	3350	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1277	50	»	1277	50	»
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	680	»	»
Crédit Agricole.	»	»	»	760	»	»
Crédit industriel.	750	»	5	750	»	»
Crédit Mobilier.	962	50	»	965	»	2 50
Comptoir d'esc. de Paris.	935	»	1 25	922	50	»
Orléans (estampillé).	925	»	»	925	»	»
Orléans, nouveau.	850	»	7 50	850	»	»
Nord (actions anciennes).	1010	»	2 50	1005	»	»
Est.	517	50	»	520	»	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	951	25	1 25	947	50	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	580	»	1 25	580	»	»
Ouest.	540	»	»	540	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1782	50	2 50	1770	»	12 50
Canal de Suez.	441	25	»	450	»	8 75
Transatlantiques.	532	50	»	535	»	2 50
Emprunt italien 5 0/0.	65	15	»	65	15	»
Autrichiens.	447	50	»	443	75	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	542	50	»	543	75	1 25
Victor-Emmanuel.	306	25	»	306	25	»
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	281	25	»	281	25	»
Crédit Mobilier Espagnol.	590	»	5	588	75	»
Saragosse.	403	75	»	403	75	»
Séville-Xérès-Séville.	257	50	»	257	50	»
Portugais.	265	»	2 50	260	»	5

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	310	»	»	310	»	»
Orléans.	292	50	»	292	50	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	290	»	»	291	25	»
Ouest.	291	25	»	288	75	»
Midi.	288	75	»	288	75	»
Est.	291	25	»	293	75	»